

RÈGLEMENT COMMUNAL DES BRADERIES, BROCANTES ET VIDE-GRENIERS

Vu pour être annexé à la délibération n°79/109 du 01/07/2026

Madame le Maire,
Dorothée BERTRAND,



La secrétaire de séance,
Augustine VILLE,



SOMMAIRE

ARTICLE 1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	3
ARTICLE 2 GRATUITÉ	3
ARTICLE 3 MODALITÉS DE DÉCLARATION ET PIÈCES À FOURNIR	3
ARTICLE 4 CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
ARTICLE 5 REGISTRE DES EXPOSANTS	5
ARTICLE 6 SÉCURITÉ ET PROPRETÉ	5
ARTICLE 7 SANCTIONS	5

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement fixe les conditions d'organisation et de participation aux braderies, brocantes et vide-greniers organisés sur le domaine public communal aux dates et lieux suivants :

Date	Périmètre	Public concerné	Horaires
14 juillet	Rue de Merville (de la place Foch jusqu'au rond-point)	Particuliers uniquement	08h00 – 13h00
Dimanche de la Pentecôte	Quartiers des Fleurs (ex. : rue des Roses, avenue des Lys)	Particuliers uniquement	08h00 – 13h00
2 ^e samedi de septembre	Centre-ville (ex. : rue de la République, place du Marché)	Particuliers et professionnels	15h00 – 21h00

DÉFINITIONS :

- **Particuliers** : Personnes vendant exclusivement des objets personnels et usagés, dans la limite de **2 manifestations par an**.
- **Professionnels** : Commerçants inscrits au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)** ou titulaires d'une **carte de commerçant non sédentaire**.

ARTICLE 2 - GRATUITÉ

Aucun droit de place ni redevance ne sera perçu pour l'occupation du domaine public.

- **Installation** : Les participants peuvent s'installer librement **au maximum 2 heures avant l'ouverture officielle** (ex. : à partir de 5h00 pour une ouverture à 7h00).
- **Marquage des emplacements** : Aucun marquage n'est autorisé **même temporaire**.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE DÉCLARATION ET PIÈCES À FOURNIR

3.1. Délai de dépôt

Tout participant doit déposer sa **déclaration de participation en mairie au plus tard 48 heures avant la manifestation à l'attention du service de police municipale**. Pour tout dossier non déposé ou déposé hors délai, l'exposant ne pourra pas s'installer.

3.2. Pièces à fournir

Pour les particuliers :

- **Formulaire de déclaration** (téléchargeable en ligne ou disponible à l'accueil de la mairie) dûment complété.
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire).
- **Attestation sur l'honneur** de non-participation à plus de **2 manifestations de même nature au cours de l'année civile**. *Modèle : "Je soussigné(e), [Nom/Prénom], déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de vente d'objets usagés au cours de l'année civile [année]. Fait à [ville], le [date]."*

Pour les professionnels (uniquement pour la braderie du 2^e samedi de septembre) :

- **Copie de la carte de commerçant non sédentaire**.
- **Récépissé de déclaration préfectorale** (article R.321-1 du Code pénal).
- **Extrait K ou Kbis** de moins de 3 mois (pour les sociétés) ou **justificatif d'immatriculation au RCS**.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1. Pour les particuliers

- Seuls les **objets personnels et usagés** sont autorisés à la vente.
- Interdiction de vendre des objets neufs, armes, animaux, ou produits dangereux.

4.2. Pour les professionnels

- Tenue obligatoire d'un **registre professionnel** (article R.321-1 du Code pénal).

4.3. Règles communes

- **Passage minimal** : 1,20 mètre pour la circulation sur les trottoirs derrière chaque exposant.
- **Interdictions** :
 - Stationner dans les passages réservés.
 - Utiliser des véhicules comme accessoires de vente.
 - Vendre des boissons alcoolisées sans autorisation préalable.

ARTICLE 5 - REGISTRE DES EXPOSANTS

5.1. Tenue du registre

L'organisateur doit tenir un **registre relié et paginé**, coté et paraphé par le maire ou un élu, contenant :

- **Pour les particuliers :**
 - Nom, prénom, adresse, nature et numéro de la pièce d'identité.
 - Attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 manifestations/an (à joindre au registre).
- **Pour les professionnels :**
 - Nom, prénom, adresse, numéro d'immatriculation au RCS et numéro de carte de commerçant.

5.2. Transmission du registre

- Le registre doit être **transmis à la préfecture sous 8 jours** après la manifestation.
- Une copie est conservée en mairie.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

6.1. Sécurité

- L'installation de groupes électrogènes est strictement interdite.
- En cas d'intempérie, la réouverture de la chaussée est décidée en coordination avec les services municipaux.

6.2. Propreté

- Les voiries doivent être **laissées propres** à l'issue de la manifestation.
- Tout objet doit être repris par tous les exposants.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

Tout manquement peut entraîner :

- L'**expulsion** de la manifestation.
- Le **refus d'attribution d'emplacement** pour les éditions suivantes.
- Des **sanctions pénales** en cas d'infraction (ex. : vente d'objets neufs par des particuliers).

Madame le Maire,
Dorothée BERTRAND,

La secrétaire de séance,
Augustine VILLE



FORMULAIRE DE DÉCLARATION À LA BROCANTE / VIDE-GRENIERS

(À retourner dûment complété avant le à)

1. Informations sur l'exposant

Type d'exposant (cocher la case) :

- ☐ Particulier (vente d'objets personnels et usagés)
☐ Professionnel (inscrit au registre du commerce)

Pour les particuliers :

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____

-
- Téléphone : _____
 - Email : _____
 - Pièce d'identité (nature, numéro, date et autorité de délivrance) :

-
- Numéro d'immatriculation du véhicule (si applicable) : _____
 - **Attestation sur l'honneur** (obligatoire pour les particuliers) : "Je soussigné(e), [Nom Prénom], déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature (brocante/vidé-greniers) au cours de l'année civile [année]." Fait à _____, le _____. Signature : _____

Pour les professionnels :

- Raison sociale : _____
- Adresse du siège social : _____

-
- Nom et prénom du représentant : _____
 - Pièce d'identité du représentant (nature, numéro, date et autorité de délivrance) :

-
- Numéro d'immatriculation au registre du commerce (RCS) : _____
 - Numéro de carte pour l'exercice d'activités ambulantes (si applicable) : _____
-

2. Informations sur la participation

- Date de la manifestation : _____
 - Emplacement souhaité (si choix possible) : _____
 - Nombre d'emplacements réservés : ☐ 1 ☐ 2 ☐ Autre : _____
-

3. Engagement de l'exposant

Je m'engage à :

- ☐ Respecter le règlement de la manifestation (interdiction de vente d'objets neufs, respect des horaires, etc.).
- ☐ Présenter les documents originaux (pièce d'identité, justificatifs) le jour de la manifestation pour vérification.
- ☐ Tenir à disposition des autorités (police, fisc, DGCCRF) le registre des ventes si demandé.
- ☐ Laisser un passage d'au moins 1,20 m pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Signature de l'exposant : _____ Date : _____

4. À retourner avec les pièces jointes

- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité.
 - Justificatif de domicile (pour les particuliers).
 - Attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 manifestations (pour les particuliers).
 - Extrait Kbis ou récépissé de revendeur d'objets mobiliers (pour les professionnels).
-